

Document d'informations clés ("DIC")



LOMBARD
INTERNATIONAL
ASSURANCE

Liberté

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit:	Liberté
Nom de l'initiateur du PRIIP:	Lombard International Assurance S.A.
Site web de l'initiateur du PRIIP:	www.lombardinternational.com
Numéro de téléphone:	Appelez le +352 34 61 91 1 pour de plus amples informations
Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP pour le document d'informations clés:	Commissariat aux Assurances Luxembourg
Date de production du document d'informations clés:	08/03/2022

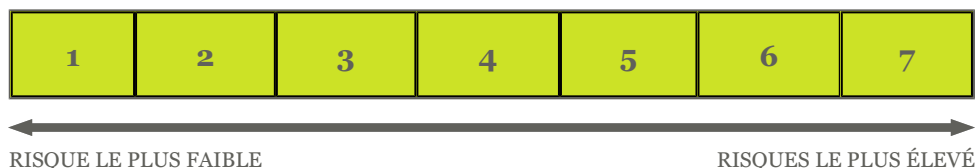
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type:	Le contrat "Liberté" est un contrat d'assurance-vie de droit français à durée viagère, libellé en unités de compte (branche 22 : "Assurances liées à des fonds d'investissement"). Ce produit est un produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance (« PRIIP »), tel que défini dans le règlement (UE) no 1286/2014.
Objectifs:	L'objectif du produit est de se constituer un capital, au moyen d'une ou de plusieurs primes investies dans une ou plusieurs unité(s) de compte et de permettre au souscripteur de transmettre un capital à un tiers en cas de décès de l'assuré entraînant le terme du contrat. Selon le choix du souscripteur, le produit est lié à une ou plusieurs unité(s) de compte constituée(s) par un fonds interne dédié, un fonds interne collectif, un fonds externe ou un fonds d'assurance spécialisé (« Fonds ») investissant dans une variété de types d'actifs (actions, obligations, fonds, instruments alternatifs, instruments monétaires et liquidités) conformément à la réglementation luxembourgeoise et toute autre réglementation applicable. Ces actifs peuvent couvrir plusieurs zones géographiques et secteurs d'activités. Le rendement du produit dépend de la performance des investissements sous-jacents du/des Fonds, lesquels peuvent être influencés, positivement et négativement, par la performance des marchés des actions et/ou obligataires, par les changements dans les taux d'intérêt, par les fluctuations dans les taux de change et par tout autre facteur économique. De plus amples informations sur chaque Fonds peuvent être obtenues sur simple demande auprès de Lombard International Assurance S.A. (l'« Assureur ») ou de votre intermédiaire et sont consultables sur www.lombardinternational.com/priips.
Investisseurs de détail visés:	Le produit est un investissement sur le moyen à long terme et s'adresse aux souscripteurs capables de supporter des pertes d'investissement. Le type d'investisseur auprès duquel le produit est destiné à être commercialisé varie en fonction du profil d'investissement du souscripteur, des caractéristiques des Fonds y compris leurs stratégies d'investissement si applicable, ainsi que de la combinaison éventuelle de Fonds.
Assurance: avantages et coûts:	En contrepartie du paiement d'une prime initiale minimale de 250 000 EUR et du paiement optionnel de toute prime complémentaire d'au minimum 10 000 EUR, le produit fournira, suite au décès de l'assuré ou, en cas de co-souscription, au décès du dernier des assurés (sauf stipulation contraire dans la proposition d'assurance valant note d'information), le paiement d'un capital décès au(x) bénéficiaire(s) dont le montant figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Suite à la notification du décès, cette prestation d'assurance est déterminée comme suit : le capital atteint après le désinvestissement du/des Fonds sous-jacent(s) augmenté ce de la couverture décès, déduction faite des frais et, le cas échéant, net de la fiscalité applicable. La couverture décès correspond à 1% du capital atteint avec un maximum de 8 000 euros sur tous les contrats souscrits avec le même assuré dont le décès entraîne le terme du contrat. Le montant de la couverture décès figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Aucun montant ne sera déduit du capital atteint ou des primes versées pour la couverture décès et, d'autre part, les rendements du contrat ne sont pas affectés. A la date d'effet du contrat, l'assuré doit être âgé de 85 ans maximum.
Durée de vie du PRIIP:	Le produit est un contrat d'assurance-vie viager et prend par conséquent automatiquement fin au décès de l'assuré (comme défini à l'article 2 "Assuré" de la proposition d'assurance valant note d'information) ou lorsque la valeur du contrat devient égale à zéro. En cas de co-souscription, le décès de l'assuré entraînant le terme du contrat correspond au décès du dernier des assurés, sauf stipulation contraire du souscripteur dans la proposition d'assurance valant note d'information et sous réserve de certaines conditions. Il n'y a pas de date d'échéance et l'Assureur n'a pas le droit de mettre fin au contrat, sauf pour les cas prévus par la loi applicable.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur synthétique de risque (ISR)



L'indicateur du risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
- Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option/des options d'investissement. La performance est dépendante des tendances des marchés financiers et d'autres facteurs économiques. De plus amples informations sur les options d'investissement peuvent être trouvées dans le document d'information spécifique y relatif.
- **Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.
- Le produit peut prévoir des frais de sortie, qui sont décrits dans la section "Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?"

Scénario de performance

Investissement de € 10 000 Scénario en cas de décès		1 an	5 ans	10 ans (Période de détention recommandée)
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	de € 9 262,49 à € 9 999,48	de € 8 022,16 à € 11 695,73	de € 6 702,63 à € 14 226,23

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Le scénario montre comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez le comparer avec le scénario d'autres produits.

Calculs des performances présentées: les scénarios de performance ont été élaborés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. Ils ne constituent toutefois pas un engagement de l'Assureur et ne peuvent préjuger des performances réelles du produit. Ils sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Lombard International Assurance S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Lombard International Assurance S.A. est soumis à la législation gouvernant la protection des actifs assurantiels. Les actifs sous-jacents des polices sont séparés de l'actif et du passif propres de l'Assureur et sont déposés auprès d'un établissement de crédit indépendant et soumis à l'approbation du régulateur des assurances, le Commissariat aux Assurances. Tous ces actifs, autres que les dépôts en numéraire qui sont dès lors soumis à un risque de perte totale en cas de défaillance de la banque dépositaire, doivent être enregistrés hors-bilan de l'établissement de crédit. En cas de défaillance de la banque de dépôt, ces valeurs mobilières devraient dès lors pouvoir être récupérées en intégralité. Dans l'éventualité peu probable de la faillite de Lombard International Assurance S.A., les souscripteurs ont un super privilège sur la valeur des actifs sous-jacents. En outre, les souscripteurs ont un privilège, qui prime sur tout autre droit, sauf ceux définis par la loi, sur les actifs de l'Assureur dans le cas où les actifs sous-jacents ne seraient pas suffisants pour couvrir toutes les créances d'assurance. Le régime de protection des actifs décrit ci-dessus n'est ni un régime d'indemnisation ni un système de garantie, le Luxembourg n'ayant pas de fonds de garantie ou de système d'indemnisation. Il existe donc une possibilité de pertes financières en cas de défaillance de l'Assureur. Le risque d'investissement dans les actifs sous-jacents, y compris la défaillance d'un émetteur d'actifs ou d'une autre contrepartie d'investissement, est supporté par le souscripteur. Si vous avez besoin de plus d'informations sur la protection des souscripteurs, n'hésitez pas à contacter Lombard International Assurance S.A.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de € 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	de € 1 202,61 à € 1 400,84	de € 2 225,44 à € 3 399,53	de € 4 267,35 à € 7 171,35
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	de 12,03% à 14,01%	de 4,24% à 6,22%	de 3,73% à 5,71%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	de 0,51% à 0,55%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	de 3,20% à 5,17%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Les coûts pour l'investisseur de détail varient en fonction de l'option / des options d'investissement sous-jacente(s). De plus amples informations sur les options d'investissement peuvent être trouvées dans le document d'information spécifiques'y rapportant..

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention minimale recommandée: 10 ans

Bien que le produit soit conçu pour le moyen à long terme, il n'y a pas de durée maximale ou minimale définie pour le produit. Il y a une durée de détention recommandée qui dépend (i) de la période prise en compte pour le calcul des frais de sortie qui s'élève en général à cinq ans et est limitée au dixième anniversaire du contrat, (ii) de l'horizon de placement le plus élevé de chaque Fonds lié au contrat. Le souscripteur a le droit de résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter à compter du jour de la réception des conditions particulières, par lettre recommandée adressée au siège social de l'Assureur. Dans ce cas, l'Assureur remboursera l'intégralité des sommes versées dans la devise de versement. Dès l'expiration du délai de renonciation, le souscripteur peut à tout moment demander par écrit daté, signé et adressé au siège social de l'Assureur, le rachat partiel ou total du contrat. Dans ce cas, l'Assureur remboursera la valeur de rachat après désinvestissement du/des Fonds sous-jacent(s) et après déduction des frais et éventuels prélèvements fiscaux applicables. Sauf disposition contraire dans les documents contractuels, le produit prévoit des frais de sortie de 1% maximum multiplié par le nombre d'années restant à courir (au prorata du nombre de jours restant à courir au titre de l'année en cours au jour du rachat) jusqu'aux 5 ans maximum révolus de chaque versement des sommes rachetées, calculés sur le montant du rachat. Au-delà du dixième anniversaire du contrat, aucun frais de sortie n'est prélevé. En cas de rachat total ou cas de décès de l'assuré entraînant le terme du contrat, la valeur du contrat sera réduite des frais récurrents à payer jusqu'à la date du règlement. Une sortie anticipée ne génère pas d'impact sur le profil de risque ou de performance du contrat, à l'exception des frais de sortie. Le produit ne prévoit aucune garantie de rendement et/ou de capital, ni de participation aux bénéfices de l'Assureur. Pour une indication sur les frais applicables, veuillez-vous référer aux informations sur les coûts reprises dans la section «Que va me coûter cet investissement?».

Comment puis-je formuler une réclamation?

Pour toute réclamation relative à la souscription, la validité ou l'application du contrat, le souscripteur peut s'adresser à son Intermédiaire d'assurance habituel. A défaut d'Intermédiaire d'assurance ou en cas de désaccord, la réclamation pourra être adressée par courrier daté et signé à l'Assureur qui accuse réception de la réclamation dans un délai maximum de 8 jours à compter de la réception, et y apporte une réponse écrite dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la réclamation. A défaut d'accord, le réclamant pourra saisir le médiateur désigné par l'association professionnelle des assureurs luxembourgeois dont l'Assureur est membre (adresse : A.C.A., B.P. 448, L-2014 Luxembourg). Il est rappelé que ce médiateur est une personnalité extérieure à l'Assureur, son avis ne s'impose pas aux parties et le recours au médiateur est gratuit. La réclamation pourra également être portée à la connaissance de l'autorité de contrôle suivante: Commissariat aux Assurances (adresse : 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg). Pour plus d'informations sur le processus de gestion des réclamations et sur le règlement de la CAA relatif au règlement extrajudiciaire des réclamations, veuillez vous référer à notre politique de gestion des réclamations disponible sur notre site web.

Lombard International Assurance S.A. Adresse postale: 4, Rue Lou Hemmer L-1748, Luxembourg

Website: www.lombardinternational.com/priips **E-mail:** CS_France@lombardinternational.com

Autres informations pertinentes

Les chiffres mentionnés dans ce document se basent sur des performances passées et ne garantissent pas des revenus futurs. Les coûts repris dans la section «Que va me coûter cet investissement» du présent document et dans le document d'information spécifique sont des coûts maximums et correspondent à la prime minimale pour ce produit. Le scénario de performance de la section "Quels sont les risques et que pourrais-je obtenir en retour" est calculé selon la méthodologie définie dans le règlement PRIIPs et les Normes Techniques, est basé sur le scénario intermédiaire et prend en compte les coûts maximum pour ce produit. La Proposition d'Assurance Valant Note d'Information sera fournie au titulaire du Contrat conformément aux exigences de la loi applicable. Vous pouvez également obtenir une version imprimée ou digitale de ce DIC. Sous réserve de revue additionnelle, ce DIC est mis à jour au moins une fois par an.